



Association pour le
Développement de l'Apiculture
en Auvergne-Rhône-Alpes



Date
Mars 2019, Rencontres Techniques

Intervenants
MSA : Dr THEVENOT

Rédacteur
ADA AURA

SYNTHESE

COMMENT PREVENIR LES RISQUES D'ALLERGIES AUX PIQUES D'ABEILLE SUR VOS EXPLOITATIONS ?



Avec le concours financier de la région Auvergne Rhône-Alpes,
de FranceAgrimer et de l'Union européenne



Dans le cadre des Rencontres Techniques 2019, le Dr THEVENOT (MSA Alpes du Nord) est venu échanger avec les participants sur la prévention des risques professionnels dans les exploitations apicoles et plus précisément sur le risque d'allergie aux hyménoptères.



Rappel : Prévention des risques professionnels : ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Ces dispositions doivent être formalisées dans un « **document unique** ». Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur.

Les étapes :

1. Evaluer l'ensemble des risques présents sur l'exploitation
2. Identifier des solutions de trois types : élimination du risque, mise en place de protection collective et mise en place de protection individuelle

Face au risque d'allergie aux hyménoptères, 2 types de préventions sont à distinguer :

- Éviter les piqûres (« prévention primaire »)
- Diminuer la réaction allergique (« prévention secondaire »)

En France : 30 décès/an sont dus à un choc anaphylactique. C'est la cause la plus importante de décès par venin.

EVITER LES PIQURES

Pour l'apiculteur, les salariés, stagiaires, membres de la famille, ainsi que pour les personnes présentes dans l'environnement du rucher (personne permanente ou personne de passage).

- Programmer les interventions apicoles en prenant en compte la météo, le cycle de la colonie ainsi que l'heure de la journée.
- Se protéger (EPI : équipement de protection individuelle)
- Former son entourage sur le risque de piqure et l'utilisation d'EPI
- Prévenir de la présence d'abeilles (panneau)
- Utiliser systématiquement un filet lors des transhumances

DIMINUER LA REACTION ALLERGIQUE

1. Connaître les risques allergiques

Il existe trois types de réactions aux piqûres d'hyménoptères (abeilles, guêpes, frelons et bourdons) :

- **La réaction cutanée locale ou loco-régionale :**

Cette réaction se déclare plusieurs minutes après la piqure, voire même quelques heures plus tard, et se traduit par une rougeur limitée de quelques centimètres, qui dure quelques heures et s'accompagne de démangeaisons, chaleur, et gonflement. Seule une piqure au niveau de la gorge ou de la bouche peut être dangereuse du fait des conséquences du gonflement (ex : piqure à l'intérieur de la gorge).



➤ **La réaction toxique systémique en cas de piqûres multiples :**

La réaction d'intoxication généralisée se traduit par des vomissements, diarrhées, maux de tête, vertiges et sensations de malaise général, voire des chutes. Il n'y a pas de risque mortel dans ce cas, cependant, il est quand même nécessaire de voir un médecin rapidement, car c'est une intoxication.

➤ **La réaction anaphylactique immédiate :**

Majoritairement, la réaction se manifeste dans les 30 minutes qui suivent la piqûre avec :

- Urticaire, œdème du visage et des extrémités situées à distance du point de piqûre
- Œdème de Quincke : obstruction de la voie respiratoire supérieure par œdème
- Gêne respiratoire (avec accélération de rythme respiratoire), baisse de tension avec sensation de malaise, vertige, voire chute avec des pertes de connaissance.

Généralement, ce type de réaction ne peut pas se manifester lors de la première piqûre d'hyménoptère.

A savoir : l'abeille, le frelon, la guêpe et le bourdon ne possèdent pas le même venin, ce qui fait que l'on peut être allergique à l'un et pas à l'autre, cependant les réactions allergiques sont les mêmes.

2. Repérer (dépister) les personnes allergiques

2

Il est nécessaire de poser ces questions aux nouvelles personnes arrivant sur l'exploitation afin de pouvoir repérer les personnes susceptibles d'être allergiques :

Lors d'une piqûre d'abeille ou d'un autre hyménoptère, avez-vous eu :

- *Une réaction cutanée généralisée ou qui a dépassé un membre ?*
- *Une urticaire généralisée ?*
- *Une gêne respiratoire ou des troubles digestifs ?*
- *Un malaise voire une perte de connaissance ?*

Si une personne a répondu « oui » à l'une de ces questions, elle doit prendre rendez-vous avec son médecin traitant afin qu'il lui prescrive un bilan allergologique auprès d'un spécialiste.

Il faut savoir que les signes allergiques importants ne se manifestent généralement pas lors de la première piqûre. Cependant, aujourd'hui aucune étude n'a montré que ce sont des piqûres à répétitions qui entraînent l'allergie.

3. Organiser les premiers secours dans chaque exploitation

Afin d'être efficace et de lutter contre la panique lors d'une réaction anaphylactique, il est conseillé à chaque exploitation de :

- Rédiger l'ensemble des procédures à mettre en place lors de problèmes (à voir avec la MSA et le médecin du travail)

- 
- Suivre des formations de secouristes (à voir avec la MSA)
 - Repérer les personnes à risque. Ces personnes et leur entourage doivent suivre une formation spécifique dans le but de rédiger un protocole des procédures à suivre en cas de piqure avec un médecin du travail spécialisé
 - Préparer une trousse d'urgence spécifique en cas de risque allergique, avec :
 - Un antihistaminique de type Cetirizine
 - Un corticoïde de type Celestene
 - En cas d'allergie connue, de l'adrénaline (Anahelp ou Anapen ou EpiPen).

/!\ L'ensemble des éléments de la trousse de secours sont à conserver dans leurs emballages, à l'abri de la lumière, et à une température ne dépassant pas 25°C. Une solution : les trousses « FRIO® », elles permettent de garder ces médicaments au frais durant 48 heures.

4. Former et se former aux premiers secours

Toutes les personnes présentes sur l'exploitation doivent être formées aux gestes de premiers secours, et connaître les conduites à tenir en cas de piqures (*voir fiche « les conduites à tenir en cas de piqure d'abeille »*).

Il est aussi nécessaire que les personnes à risques suivent une formation ciblée, et rédigent les procédures spécifiques à mettre en place en cas de piqure.

*Nous vous invitons vivement à suivre une formation « premiers secours ». Pour cela, **contactez votre MSA.***

